



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 2 juillet 2025

DÉLIBÉRATION : B-25/024

**CHERBOURG-EN-COTENTIN - LES JARDINS D'ARTEMIS - PHASE III -
CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS COLLECTIFS ET
10 LOGEMENTS SEMI-COLLECTIFS - FIXATION DES LOYERS**

Conformément à la délibération n° B22/008 en date du 2 mars 2022, le Bureau a autorisé l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) de 38 logements dans le cadre de l'extension du quartier résidentiel de Grimesnil Monturbet à Cherbourg-en-Cotentin. Le contrat de réservation initial prévoyait la construction de 6 maisons individuelles, 20 logements intermédiaires et 12 logements collectifs, financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), pour un prix de vente fixé à 1 913,56 € HT/m² de surface habitable (SHAB).

À la suite d'ajustements du programme, un avenant au contrat de réservation a été signé. L'acte de vente définitif, conclu le 31 août 2023, porte sur l'acquisition en VEFA de 22 logements, répartis comme suit :

- 12 logements collectifs ;
- 10 logements semi-collectifs.

Ces logements sont acquis dans le respect du prix plafond de 1 913,00 € HT/m² SHAB, tel que validé par la délibération précitée, sous l'intitulé d'opération « Les Jardins d'Artemis ».

Par délibération n° B23/016 en date du 21 décembre 2023, le Bureau a validé l'acquisition de ces 22 logements.

La mixité sociale est assurée par un financement mixte en PLUS et en PLAİ, selon la répartition suivante :

- 13 logements financés en PLUS ;
- 9 logements financés en PLAİ.



Bureau 2 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet à 14h00, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation, en urgence du Président, adressée à chacun d'eux le 17 juin 2025.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ MM LEPOITTEVIN, DELMAZURE,
- ☞ MME MARWAN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E) S :

- | | |
|------------------|-------------------------------|
| ☞ Mme BONNEMAINS | (Mandataire : M. MARWAN) |
| ☞ Mme GRUNEWALD | (Mandataire : M. LEPOITTEVIN) |
| ☞ M. LEQUILBEC | (Mandataire : M. LEPOITTEVIN) |

EXCUSÉ(E) S :

- ☞ M. LEJAMTEL

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme MUSSO, Responsable de la Maîtrise d'Ouvrage
- ☞ M. GUENNOG, Responsable des services juridiques
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de Direction

Fixation des loyers (base janvier 2025)

Conformément à la circulaire en vigueur relative à la fixation des loyers, il est proposé de fixer les loyers mensuels comme suit :

L'ensemble des logements

Nombre	Catégorie	Loyer mensuel / m ² SU
13	PLUS RT 2012 - 10 %	6.04 €
9	PLAI RT 2012 - 10 %	5.64 €

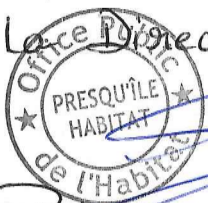
Annexes locatives

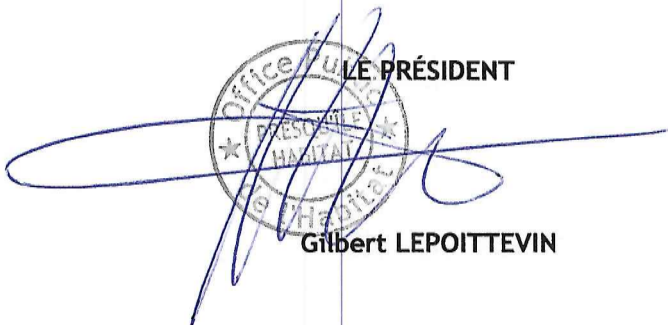
Il est également proposé de fixer les loyers mensuels pour les annexes suivantes :

- Jardins privatifs : 20 € / mois ;
- Places de stationnement : 15 € / mois.

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve la proposition de fixation des loyers des logements, ainsi que ceux des jardins et des places de stationnement, selon les conditions précitées.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 2 Juillet 2025.

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale

Patricia PETIT


LE PRÉSIDENT

Gilbert LEPOITTEVIN